



DELIBÉRATION N° 49/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois le vingt-sept avril, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni
sous la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 21 avril 2023.

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

Etaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY – Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE – Mme Nadège BROSSEAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – Mme Lucie PINTO – M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Yannick ALCACER – M. Emmanuel DENIS – Mme Caroline POULET – Mme Julie FAITOUT – Mme Colette DESJOURS - Mme Véronique CHARTIER – M. Daniel BAPTISTE – M. Joël DE AMORIM – M. Bruno DARCILLON – M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU

Etaient représentés :

M. Halim YALCIN par M. Laurent THEVENOT
M. Eric AGBESSI par Mme Véronique CHARTIER
Mme Christina ZELUS par M. Joël DE AMORIN
M. Christophe VIEIRA par Mme Colette DESJOURS
M. Alexis VALLENT par M. Nicolas BONJEAN

Etaient absents :

M. Emmanuel DENIS est désigné secrétaire de séance.

OBJET : Modification des jours et horaires d'ouverture au public de la Médiathèque

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 27 avril 2023 ;

La Médiathèque est actuellement ouverte au public 19 heures par semaine selon les jours et horaires suivants :

	Matin	Après-midi
Lundi		14h - 17h
Mardi		
Mercredi	9h - 12h	14h - 18h
Jeudi		
Vendredi	9h - 12h	
Samedi	9h - 12h	14h - 17h

Conformément aux préconisations de la Direction Générale des Affaires Culturelles (DRAC), il convient d'élargir les horaires d'ouverture au public de la nouvelle Médiathèque à raison de 26 heures par semaine.

Aussi, afin de répondre aux besoins des usagers et aux préconisations de la DRAC, il est proposé de modifier les jours et horaires d'ouverture au public de la Médiathèque de la façon suivante :

	Matin	Après-midi
Lundi		
Mardi		16h - 19h
Mercredi	10h - 18h	
Jeudi		16h - 19h
Vendredi	10h - 13h	16h - 19h
Samedi	10h - 16h	

L'amplitude maximale de travail des agents demeure, quant à elle, identique à savoir 37h30 par semaine réparties sur les jours et selon les horaires suivants : du lundi au samedi, de 8h à 19h.

A titre exceptionnel, des animations ou manifestations pourront être organisées en dehors de ces jours et horaires.

Ainsi, le Conseil Municipal, Laurent THEVENOT entendu, et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'approuver les jours et les horaires d'ouverture au public de la médiathèque tels qu'exposés ci-dessus.

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture
le :
Publié ou notifié
Le :

Le Maire,
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Laurent THEVENOT

